



Assemblées Citoyennes: faites vivre et évoluer vos quartiers !

Vous souhaitez vous impliquer au sein de votre quartier et participer à la vie démocratique de votre commune ? Devenir un véritable acteur de votre ville ? Trappes lance ses nouvelles « *Assemblées citoyennes* » !

Un nouveau dispositif pour vous permettre de proposer des changements concrets et des idées afin d'améliorer le cadre de vie des trappistes.

Les Assemblées Citoyennes, qu'est-ce que c'est ?

Ouvertes à tous les habitants quel que soit leur âge, les assemblées citoyennes ont pour objectif de vous donner le pouvoir d'agir concrètement sur votre quotidien. Véritables instances de proximité, elles auront pour mission :

- d'identifier les difficultés rencontrées par les trappistes et de proposer des solutions
- de mettre en œuvre des actions citoyennes, festives ou conviviales favorisant la vie de quartier et le lien social.

Pour mener à bien leurs projets, elles disposeront d'un budget dédié et pourront s'entourer d'acteurs locaux : services de la Ville, associations, commerçants etc.... Deux élu(e)s du conseil municipal seront également invités à faire le lien avec la municipalité.

Comment postuler ?

Vous souhaitez vous engager et rejoindre les assemblées citoyennes ? Il vous suffit de postuler en ligne via le formulaire ou auprès du service « Vie démocratique et associative ». Toutefois tout citoyen désireux de s'investir pourra rejoindre l'assemblée de son quartier à tout moment de l'année.

Une cérémonie d'accueil à l'hôtel de ville sera ensuite organisée le 18 mai. Chaque assemblée bénéficiera ensuite d'un temps de formation afin de mieux saisir les rouages et le rôle de cette nouvelle instance citoyenne.

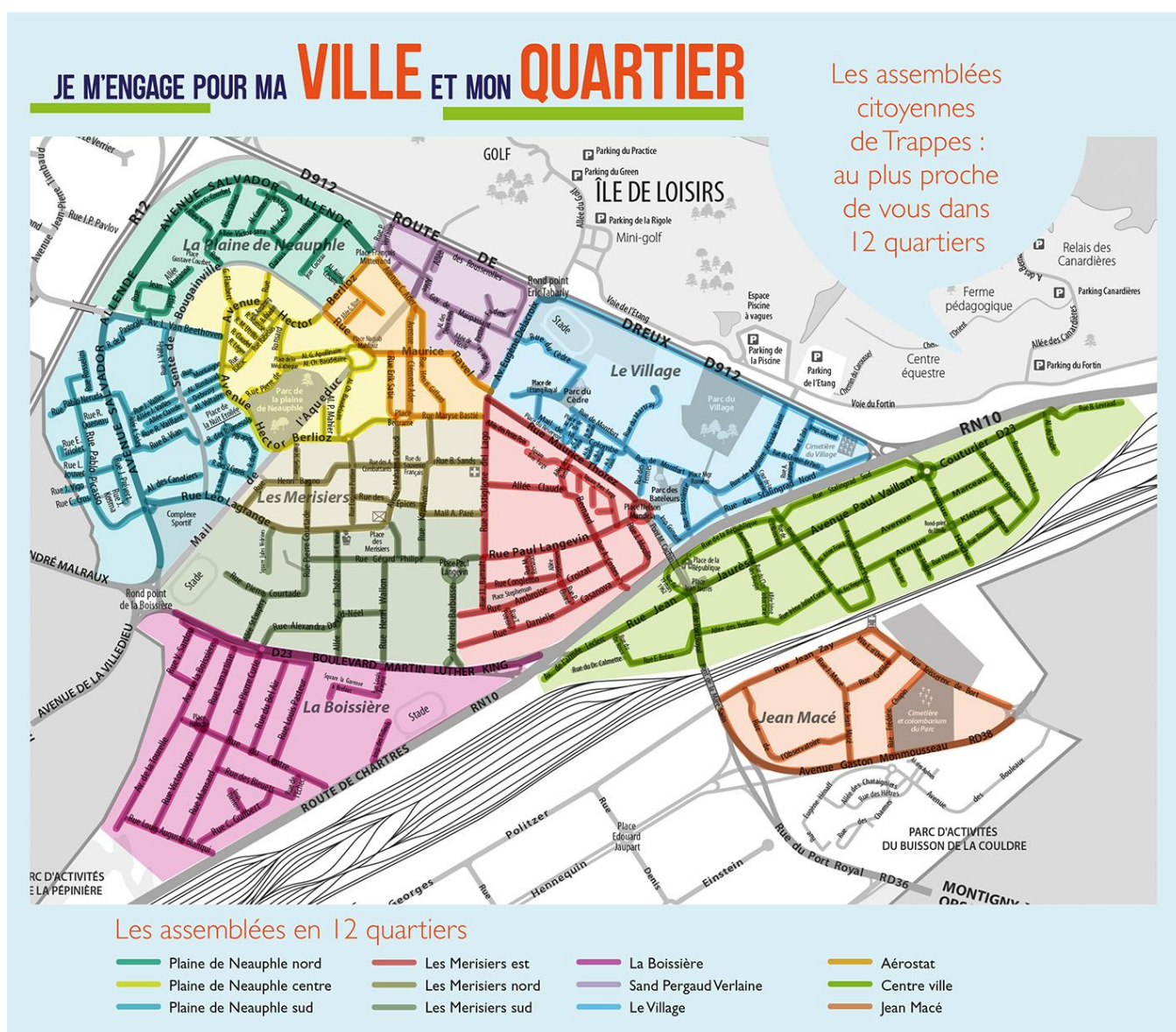
Quand seront les réunions ?

- Chaque assemblée sera libre d'organiser ses réunions au rythme qu'elle souhaite jusqu'à la fin de la mandature municipale en 2026.
- Des visites de quartier en présence du maire et des élus sont prévues en septembre.
- Des rencontres thématiques « Trappes, ma ville » pourront se tenir selon les besoins.

Hors de ces assemblées, des consultations ouvertes à tous les habitants seront toujours proposées, via des réunions publiques comme des concertations numériques.

12 assemblées pour 12 quartiers :

Vous souhaitez vous engager ? Consultez la carte pour savoir dans quelle assemblée vous engager en fonction de votre rue.



Indique un champ obligatoire

Vos coordonnées

Nom

Prénom
Adresse
Adresse mail
Téléphone

Pour quelle assemblée citoyenne postulez-vous ?

- ☐ Aérostat
- ☐ La Boissière
- ☐ Centre-Ville
- ☐ Jean Macé
- ☐ Les Merisiers Nord
- ☐ Les Merisiers Sud
- ☐ Les Merisiers Est
- ☐ Plaine de Neauphle Nord
- ☐ Plaine de Neauphle Centre
- ☐ Plaine de Neauphle Sud
- ☐ Sand - Pergaud - Verlaine
- ☐ Le Village

Je déclare

:

- ☐ Habiter le quartier dans lequel je candidate
- ☐ Ne pas être agent de la ville de Trappes

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

▼ CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes une personne.

Infos pratiques

Vous avez des questions ? Prenez contact avec l'équipe du service « vie démocratique et associative »

- À l'[Espace 1901](#), 22 rue Maurice Ravel 78190 Trappes
- Par téléphone : 01.30.69.19.53 ou 01.30.69.16.41
- Par mail : act@mairie-trappes.fr